

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES MAITRES

Cahier des charges de la formation des maîtres - BO n°1 du 4 janvier 2007
Et « Etre professeur dans l'enseignement catholique, texte d'orientation » CNEC 6 juillet 2007

Agir en tant que membre de l'Enseignement Catholique participant au service public d'éducation, et de façon éthique et responsable

Les établissements catholiques sous contrats sont des institutions chrétiennes qui participent à un service d'intérêt national selon le caractère propre de l'établissement. Tout professeur dans l'Enseignement Catholique contribue à la formation humaine des élèves selon ce même caractère propre. En tant que membre d'une équipe éducative, il prend sa part à la mission de l'établissement avec l'ensemble des autres acteurs, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'engagement chrétien étant la réponse libre à un appel personnel, tout professeur participe, chacun selon ses capacités, à la première annonce de l'Evangile, à l'énoncé explicite de la foi et aux célébrations de l'école réunissant la communauté. Il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, ainsi que la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles. Par toute sa conduite éthique, le professeur fonde la crédibilité de son témoignage et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>A. Le professeur connaît, de façon générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ; - les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ; - les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ; - la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ; - les grands principes du droit de la fonction publique, le code de l'éducation ainsi que les textes relatifs à l'association de l'enseignement privé au service public d'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ; - le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ; - les spécificités de l'enseignement catholique ; - la convention internationale des droits de l'enfant ; - ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ; - l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ; - les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ; - les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ; - le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ; 	<p><i>Pour signifier son appartenance à une communauté éducative en adhérant librement et activement à un projet éducatif commun fondé sur l'Évangile et référé à l'enseignement de l'Église Catholique »,</i></p> <p>Le professeur est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale et de celui associé à l'état par contrat pour recourir aux ressources offertes ; - de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ; - de participer à la vie de l'école ou de l'établissement en mettant en œuvre son projet d'établissement - de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ; - de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ; - de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement, dans le respect du droit et des personnes. 	<p><i>« Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses choix, ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »</i></p> <p>Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à faire comprendre et partager les valeurs de la République ainsi que celles déclinées par l'enseignement catholique ; - à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de « personnel » associé au service public d'éducation et de membre de l'enseignement catholique ; - à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier ; - à respecter les élèves et leurs parents ; - à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ; - à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social, culturel et ecclésial ; - à prendre en compte la dimension civique et chrétienne de son enseignement.

<p>- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil pastoral, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).</p> <p>B. Le professeur connaît, de façon plus particulière, les fondements anthropologiques des orientations de l'Enseignement catholique et des éléments culturels de base relatifs à la culture chrétienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands textes de la Bible, - Les étapes principales de l'histoire de l'Eglise catholique et ses grandes figures et notamment le message des grands éducateurs chrétiens, - L'Eglise et les sacrements, - La réflexion sur l'annonce explicite de la Foi, - Le patrimoine religieux, - Le Christianisme et les différentes religions. 		
--	--	--

Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline. Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplômé de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe). Le professeur des écoles connaît en outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long de la scolarité primaire; - les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ; - les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture ; - les règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire. 	<p>Le professeur est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves; - de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves ; - de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral : <ul style="list-style-type: none"> - avec les élèves, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et du travail personnel à fournir...); - avec les parents, au cours des échanges personnalisés ou collectifs. 	<p>Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves ; - à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.

Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement.

Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en oeuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.

Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Le professeur des écoles connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs de l'école primaire et du collège ; - les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire. <p>Le professeur des lycées et collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaît les objectifs de l'école primaire, du collège et du lycée ; - maîtrise l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines et élargit sa culture aux disciplines connexes ; - situe sa ou ses disciplines, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. 	<p>Le professeur des écoles est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence ; - de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux ; - d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (lecture, écriture, calcul, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.). 	<p>La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attitude de rigueur scientifique ; - à participer à la construction d'une culture commune des élèves.

Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en oeuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.

Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Le professeur connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité ; - les programmes d'enseignement et documents d'accompagnement qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés ; - les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus ; - les différents supports et les outils (tableau, manuels, documents...) nécessaires à la conception et à la mise en oeuvre des apprentissages. 	<p>Le professeur est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels ; - de raisonner en termes de compétences, c'est-à-dire déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en oeuvre : <ul style="list-style-type: none"> - une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ; - une progression différenciée selon les niveaux des élèves ; - de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ; - de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique ; - d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels. 	<p>Le professeur est conduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines : <ul style="list-style-type: none"> - il construit des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ; - il met sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ; - à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).

Organiser le travail de la classe

Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

Connaissances	Capacités	Attitudes
Le professeur maîtrise des connaissances relatives à la gestion des groupes et des conflits.	Le professeur est capable : <ul style="list-style-type: none">- de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves ;- d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ;- d'organiser les différents moments d'une séquence ;- d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).	Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

Prendre en compte la diversité des élèves

Le professeur met en oeuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves. Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin. Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive. Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

Connaissances	Capacités	Attitudes
Le professeur connaît : <ul style="list-style-type: none">- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ;- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.	Le professeur est capable : <ul style="list-style-type: none">- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;- de mettre en oeuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative) ;- de participer à la conception d'un projet individualisé de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés.	Le professeur veille : <ul style="list-style-type: none">- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ;- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.

Évaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer (diagnostique, formative, sommative, certificative).</p>	<p>Le professeur est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de comprendre les fonctions de l'évaluation ; - de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> - définir le niveau d'exigence de l'évaluation ; - adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener ; - expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation ; - expliciter les critères de notation ; - analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs ; - concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ; - de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ; - de pratiquer l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues...). 	<p>Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il mesure ses appréciations ; - il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ; - il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation professionnelle il doit avoir les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", requis en fin de formation professionnelle. Il est intégré au dossier de compétences du professeur stagiaire.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Le professeur maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les connaissances explicitées dans le référentiel du C2I de niveau 2 "enseignant" ; - les droits et devoirs liés aux usages des TIC. 	<p>Le professeur est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, préparer et mettre en œuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage ; - participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ; - s'impliquer dans l'éducation aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques ouverts sur l'internet ; - utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ; - travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif. 	<p>Le professeur observe une attitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - critique vis-à-vis de l'information disponible ; - réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves. - Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.

Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.

Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe. Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école.

Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

Connaissances	Capacités	Attitudes
<p>Le professeur connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves ; - les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ; - pour ce qui le concerne, les conventions et protocoles liant le ministère de l'éducation nationale à d'autres ministères ou organismes ; - les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ; - les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager. 	<p>Le professeur est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - dans le domaine de la programmation des enseignements ; - dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels...) ; - dans le domaine de l'orientation ; - dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, enseignants du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), personnels d'orientation et du secteur médico-social...) ; - dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la culture, collectivités territoriales, associations) ; - dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'État (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense...) ; - de communiquer avec les parents : <ul style="list-style-type: none"> - en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier ; - en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel ; - de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance ; - d'utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des musées et autres 	<p>Le professeur observe, dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.</p>

	institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ; - de favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs ; - de s'impliquer dans des tâches de formation.	
--	--	--

Se former et innover

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier.

Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

Connaissances	Capacités	Attitudes
Le professeur connaît l'état de la recherche : - dans sa discipline ; - dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication...). - Le professeur connaît la politique éducative de la France.	Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.	Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question. Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie.